



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

*Association de Parents, des
Personnes Handicapées Mentales,
et de leurs Amis du Bocage Virois et
de la Suisse Normande*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017

Association de Parents, des Personnes Handicapées Mentales, et de
leurs Amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande

17 rue des Noës Davy - BP 50091 - 14500 Vire Normandie

Ce rapport contient 17 pages

Référence : TC-183-045



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Parents, des Personnes Handicapées Mentales, et de leurs Amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande

Siège social : 17 rue des Noës Davy - BP 50091 - 14500 Vire Normandie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de l'Association de Parents, des Personnes Handicapées Mentales, et de leurs Amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les produits de tarifications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville-Saint-Clair, le 20 juin 2018

KPMG Audit Normandie

Thierry Champion



BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	Année N			ANNEE N-1
	BRUT	Amort/Prov	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	27 840	15 614	12 226	13 011
Concessions, brevets	73 771	57 518	16 254	25 858
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	982 240	491 191	491 049	463 208
Constructions	12 219 687	9 803 681	2 416 006	2 534 287
Install. techn., mat. & outill.	2 816 459	2 374 990	441 470	432 781
Autres	4 266 440	3 219 999	1 046 441	1 031 091
Immobilisations en cours	148 452		148 452	145 649
Avances et acomptes			0	0
			0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations			0	0
Créances rattachées à particip.			0	0
Autres titres immobilisés	7 366		7 366	7 366
Prêts	256 773		256 773	228 820
Autres	18 168		18 168	13 528
TOTAL I	20 817 197	15 962 993	4 854 204	4 895 599
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières premières	166 032		166 032	91 695
Autres approvisionnements	25 751		25 751	48 285
Stocks produits finis	80 833	2 206	78 627	85 714
En cours de production			0	0
			0	0
Avances et acomptes sur commandes	12 801		12 801	5 538
Redevables et comptes rattachés	2 590 708		2 590 708	2 439 863
Autres créances	417 787		417 787	180 639
			0	0
Valeurs mobilières de placement	1 144 273	4 249	1 140 023	1 080 811
Disponibilités	3 027 306		3 027 306	2 328 179
			0	0
Charges constatées d'avance	25 141		25 141	35 029
TOTAL II	7 490 632	6 455	7 484 177	6 295 752
TOTAL GENERAL	28 307 829	15 969 448	12 338 381	11 191 351

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF	ANNEE N	ANNEE N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 415 531	3 394 880
Fonds associatifs avec droit de reprise	20 811	20 811
Subventions d'investissement (renouvelables)	311 357	311 357
Excédent affectés à l'investissement	3 973 751	3 720 177
Réserve de compensation	175 443	187 200
Réserve de trésorerie	407 060	407 060
Autres réserves	657 840	705 700
Différentiel Provision Congés Payés & RTT	-783 962	-763 147
Report à nouveau (1)	-343 330	-834 097
Dépenses refusées par autorité de tarification	-997 405	-769 379
Résultat de l'exercice (2)	546 539	443 108
Subventions d'investissement (non renouvelables)	220 186	229 274
Provisions réglementées	63 215	38 281
TOTAL I	7 667 037	7 091 227
Provisions pour risques et charges	150 100	125 100
TOTAL II	150 100	125 100
Fonds dédiés	225 267	
TOTAL III	225 267	0
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établis. de crédit	1 544 631	1 316 278
Emprunts et dettes financières diverses	96	96 181
Avances et acomptes reçus sur com. en cours	2 033	
Redevables créditeurs	0	271 935
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 133	481 321
Dettes fiscales et sociales	1 566 171	1 447 433
Dettes sur immobilisations et comptes rattach.	103 878	137 679
Autres dettes	544 107	206 739
Produits constatés d'avance	15 928	17 460
TOTAL IV	4 295 977	3 975 024
TOTAL GENERAL	12 338 381	11 191 351
(1) dont résultat sous contrôle tiers financeurs	287 037	88 208
(2) dont compte 12 reprise N-2	-44 214	19 963

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	19 403	16 326
Variation de stock		
Achat matières premières	532 272	529 639
Variation de stock	-47 236	4 383
Autres achats et charges externes	3 229 491	3 289 423
Impôts, taxes et versements assimilés	568 498	762 907
Salaires et traitements	9 404 787	9 303 993
Charges sociales	3 695 646	3 670 749
Dotations aux amortissements	758 285	706 719
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 000	
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (dont cotisations)	11 832	5 862
TOTAL I	18 197 979	18 290 001
Quote-part de résultat sur opérat. communes		
TOTAL II	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	4 249	5 189
Intérêts et charges assimilées	30 675	28 914
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placemt		
TOTAL III	34 924	34 104
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	31 046	10 671
Sur opérations en capital	6	36
Dotations aux amortissements et aux provisions	24 940	1 895
Engagement à réaliser sur subvention	225 267	
Impôts sur ls sociétés	4 997	1 127
TOTAL IV	286 256	13 729
Dotation aux fonds dédiés		
TOTAL DES CHARGES	18 519 158	18 337 834
Solde créditeur = Excédent ou débiteur=déficit	590 753	423 145
TOTAL GENERAL	19 109 912	18 760 979
Résultat de gestion	590 753	423 145
Reprise N-2	-44 214	19 963
Résultat de l'exercice	546 539	443 108

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	21 710	20 681
Production vendue	1 572 224	1 616 032
Prestations de service	1 007 370	861 262
sous-total A Montant net des produits d'exploitation	2 601 304	2 497 975
Production stockée	-7 087	17 665
Production immobilisée	0	0
Dotations et produits de tarification	12 648 622	12 424 913
Subventions d'exploitation	2 866	3 155
Reprise sur amort.prov., transferts charges	2 172	14 763
Collectes		
Cotisations	10 708	11 205
Remboursements salaires OHP	3 144 142	3 137 286
Autres produits	588 386	558 555
sous-total B	16 389 809	16 167 541
TOTAL I	18 991 113	18 665 516
Quote-part de résultat sur opérat. communes	0	
TOTAL II	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	22 038	24 469
Reprises sur provisions et transferts charges	5 189	5 852
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	27 227	30 322
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19 502	23 250
Sur opérations en capital	72 063	41 892
Reprises sur provisions et transferts charges	6	
TOTAL IV	91 571	65 142
Reprise sur fonds dédiés		
TOTAL DES PRODUITS	19 109 912	18 760 979
TOTAL GENERAL	19 109 912	18 760 979

ANNEXE

1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - REGLES ET METHODES

Présentation des comptes :

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation :

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les immobilisations

Elles ont fait l'objet d'un traitement conformément au règlement comptable 2002-10 et 2004-06 sur les actifs et aux dispositions du décret du 30 septembre 2005.

Les immobilisations acquises antérieurement à 2007 sont amorties selon les plans d'amortissements initiaux (l'impact d'un retraitement des actifs par composants n'étant pas significatif).

Pour les investissements réalisés depuis 2007, le plan d'amortissement est établi sur la base de l'application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06.

Les retraitements

Les comptes administratifs des établissements et de l'association ont été retraités, conformément à la réglementation comptable. Les opérations non conformes au Plan Comptable sont neutralisées.

L'impact des retraitements sur les comptes de 2017 porte notamment sur :

- Les provisions pour risques et charges (destinées à couvrir les risques salariaux en cours)
- La provision pour congés payés et jours RTT
- La neutralisation d'opérations internes

Les retraitements ont, entre autres, un impact sur :

- le résultat de l'exercice : + 16 109 €
- la réserve de retraitement : + 351 679 €
- le compte différentiel de congés RTT : - 3 582 €

2 - INFORMATIONS SUR LE BILAN

2-1 Actif immobilisé

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES	96 051	19 699 208	249 714	20 044 973
Régularisation				0
Augmentation	5 560	675 939	32 953	714 453
Diminution		90 322	360	90 681
Situation 31.12.2017	101 611	20 284 826	282 307	20 668 745
II - AMORTISSEMENTS	57 182	15 237 841		15 295 023
Régularisation				0
Augmentation	15 950	742 335		758 285
Diminution		90 315		90 315
Situation 31.12.2017	73 132	15 889 861		15 962 993
III - Immobilisation en cours		145 649		145 649
Augmentation		27 884		27 884
Transfert				0
Diminution		25 080		25 080
Situation 31.12.2017		148 452		148 452
IV - VALEUR NETTE (I+II-III)	28 479	4 543 418	282 307	4 854 204

les principales acquisitions de l'exercice :

Etablissement	Montant	Nature
ESAT Le Bellaie	61 434	Réfection voirie
	3 380	Abri en acier
ESAT Le Grand Pré	131 852	Aménagement Bâtiment
	6 029	Volets roulant
	4 744	Remplacement alarme
	3 995	Réfection atelier fer
	19 575	Changement de menuiserie
	5 500	Installation et mise en route
	6 320	Climatisation local repassage
	5 994	Friteuse gaz
	7 200	Lave vaisselle
	5 524	Rack à palettes
	13 551	Standard téléphonique
	10 677	Aménagt s/RENAULT Premium
	ESAT Les Tilleuls	3 500
6 021		Cablage informatique
8 412		Vestiaires atelier fer
MAS	12 864	Lave vaisselle
	8 524	Cellule mixte
	7 391	Table à flux laminaire
	3 882	Lève personne
	4 528	Chariot douche ergonomique
	12 523	Travaux bureau
	3 240	Copieur couleur

FOA	17 400	Vestiaires pour le personnels
	15 944	Travaux toit terrasse
	6 345	Sèche linge
	3 150	Remorque
SAVS	4 560	Evaluation externe
IME du Bocage	34 675	Aménagt pôle sensoriel
	5 307	Aménagt bloc sanitaire
Foyer du Bourg Lopin	10 228	Sécheuse repasseuse
	7 681	2 Armoires inox
L'ensemble des autres acquisitions	1 000	Acquisitions de logiciels
	19 745	Installations & agencements
	13 693	Equipements ménagers
	3 282	Equipements médical
	10 426	Matériel Industriel
	131 178	5 Véhicules
	16 452	Matériel de bureau & Informatique
	10 325	Mobiliers

les cessions de l'exercice :

Etablissement	Valeur d'origine	Nature
Foyer Bourg Lopin	15 098	Véhicule Berlingo
	4 295	Repassseuse Sécheuse
ESAT Le Grand Pré	4 596	Lave vaiselle
AIT	1 818	Cellule de refroidissement
FOA	17 986	Véhicule RENAULT
	658	Ordinateur portable
	4 229	Séchoir 8/10 kg
ESAT Le Bellaie	18 734	Véhicule RENAULT Trafic
Foyer des Basses Landes	808	Remorqye
	21 515	Véhicule MASTER 9 places
	533	Bureau
	50	Lit

les immobilisations en cours concernent :

- des honoraires liées au projet FAM pour 52 923 €
- des honoraires liées au projet de restructuration du foyer Bourg Lopin pour 21 725 €
- des honoraires liées au projet de restructuration du foyer des basses Landes pour 15 781 €
- des honoraires liées au projet de restructuration de la MAS pour 30 139 €
- logiciel "cubes décisionnels" sur le siège pour 26 094 €
- aménagt cuisine sur ESAT Les Tilleuls pour 1 790 €

Amortissements :

Ils sont calculés sur le mode linéaire suivant les durées d'utilisation :

- Logiciels : 5 ans
- Constructions : 15 à 20 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Installations générales : 10 ans
- Matériel de transport : 5 à 8 ans
- Matériel informatique : 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 8 ans

2-2 Les Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures ont été évalués selon la méthode FIFO

Les stocks de produits finis et les encours sont évalués à leur coût de revient

2-3 Les créances

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Total</i>	<i>-1 an</i>	<i>+ 1 an</i>
Créances immobilisées			
Créances redevables et comptes rattachés	2 590 708	2 590 708	
Autres créances	417 787	417 787	
Charges constatées d'avance	25 141	25 141	
TOTAL	3 033 636	3 033 636	

2-4 La Trésorerie

• Valeur mobilière de placement

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été constituée au 31/12/2017 pour 4 249 Euros.

La plus value latente sur les valeurs mobilières de placement représente 4 527 Euros au 31/12/2017.

• Banque

Le solde net des comptes bancaires est présenté à l'actif du bilan.

2-5 Les fonds propres

VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Bilan 31/12/2016	Augmenta tions	Diminutions	Bilan 31/12/2017
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 394 880	20 650		3 415 531
Fonds associatifs avec droit de reprise	20 811			20 811
Subventions d'invest (renouvelables)	311 357			311 357
Excédent affectés à l'investissement	3 720 177	253 574		3 973 751
Réserve de compensation	187 200	1 167	12 924	175 443
Réserve de trésorerie	407 060			407 060
Autres réserves	705 700		47 860	657 840
Report à nouveau	-745 888	353 498	237 977	-630 367
Dépenses refusées par autorité de tarification	-769 379	-228 026		-997 405
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-88 208	375 246		287 037
Différentiel Provision Congés Payés	-763 147	-20 815		-783 962
Résultat de l'exercice	443 108	571 539	468 108	546 539
Subventions d'invest (non renouvelables)	229 274	38 002	47 091	220 185
Provisions réglementées	38 281	24 940	6	63 215
TOTAL	7 091 227	1 389 776	813 967	7 667 036

Les régularisations par les financeurs et l'affectation des résultats 2015 sont comptabilisées dans les comptes annuels 2017. En revanche, les résultats de 2016 de tous les établissements sont en report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs au 31/12/2017.

2-6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des investissements concernés.

	A Nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
I - SUBVENTIONS	669 893	38 002		707 895
dont taxe d'apprentissage	181 197	9 290		190 487
II - AMORTISSEMENTS	440 619	47 091		487 710
dont taxe d'apprentissage	172 034	8 831		180 865
TOTAL I-II	229 274	-9 089	0	220 185

2-7 Etat des provisions et fonds dédiés

ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDES

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES	38 281	24 940	6	63 215
II - PROV. RISQUES ET CHARGES	125 100	25 000		150 100
III - FONDS DEDES		225 267		225 267
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Stocks	2 206			2 206
Créances				0
Valeurs mobilières	5 189	4 249	5 189	4 249
V - AUTRES PROVISIONS				0
TOTAL I+II+III+IV+V	170 777	279 456	5 196	445 038
dont DOTATIONS		0	0	
- d'exploitations				
ET		4 249	5 189	
- financières				
REPRISES		275 207	6	
- exceptionnelles				

2-8 Dettes

ETAT DES DETTES	Total	- 1 an	entre 1 et 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières (1)	1 544 906	284 390	871 570	388 946
Dettes fournisseurs (et immob)	623 011	623 011		
Dettes fiscales et sociales	1 566 171	1 566 171		
Autres dettes	544 107	544 107		
Produits constatés d'avance	15 928	15 928		
TOTAL	4 294 123	3 033 607	871 570	388 946
Emprunts en cours d'exercice				
Souscrits	477 555			
Remboursé	249 516			

(1) dont nouveaux emprunts

<i>Etablissement</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
ESAT Le Bellaie	90 000	Aménagement toiture
ESAT Le Grand Pré	100 000	Bâtiment commercial
Foyer Bourg Lopin	60 000	Aménagt salle de restaurant & véhicule
IME	20 000	Etenchété toiture
FOA	157 555	Aménagement, véhicule, matériel & mobilier (emprunt total de 440 000 €)
FOA	25 000	Véhicule
Foyer Basses Landes	25 000	Véhicule
	477 555	

3 - LE COMPTE DE RESULTAT

Etablissements	Résultats de gestion		Reprise N-2	Résultat global de l'exercice
	Sous contrôle	Propre		
Association		-36 424.85		-36 425
Siège administratif	12 193.30			12 193
ESAT Grand Pré-Fonctionnement	27 185.01		4 062.74	31 248
ESAT Grand Pré-Exploitation		81 734.44		81 734
ESAT Les Tilleuls-Fonction	49 250.70		-51 471.68	-2 221
ESAT Les Tilleuls-Exploitation		61 357.34		61 357
SACAT Les Tilleuls	-1 332.70			-1 333
ESAT Le Bellaie-Fonction.	-19 911.62		-3 732.57	-23 644
ESAT Le Bellaie-Exploitation		131 437.45		131 437
FOA Horizon	67 939.12			67 939
SAVS	4 749.98			4 750
FIT	-1 368.22			-1 368
Foyer Bourg Lopin	86 584.99		-1 193.14	85 392
SAIS Bourg Lopin	14 727.48			14 727
Foyer des Basses Landes	47 484.83			47 485
SAIS des Basses Landes	5 445.40			5 445
IME du Bocage	105 949.44		-58 743.68	47 206
SESSAD	-16 577.24		27 504.40	10 927
MAS Les Hauts Vents	-11 525.17		39 360.00	27 835
Atelier Protégé		-11 354.22		-11 354
Coop FIT		3 021.50		3 022
Coop FOA		-322.21		-322
Coop IME		-600.56		-601
TOTAL	370 795.30	228 848.89	-44 213.93	555 430
Retraitement compte 64				3 582
Retraitement compte 68				-11 606
Retraitement compte 77				-867
Résultat après retraitement				546 539

Resultats avant retraitement:

Résultat de gestion propre : + 228 849 €

Résultat de gestion sous contrôle : + 326 581 €

dont provision pour congés payés à hauteur de 814 628 Euros. Nous avons comptabilisé la provision congés payés pour l'ensemble des salariés sur chaque établissements et services dans les comptes administratifs.

Résultat sous contrôle des tiers financeurs

Les règles budgétaires du secteur médico-social intègrent la reprise de résultat N-2 au titre des budgets N. En conséquence, les produits de tarification sont augmentés ou diminués en proportion. Afin de présenter un résultat économique, il vous est indiqué en bas du compte de résultat l'incidence de ces reprises pour 2017 soit un déficit de - 44 214 Euros.

Les résultats sous contrôle de tiers financeurs peuvent être amenés à être modifiés par les autorités de tarification et de contrôle.

En cas de charges refusées par les financeurs, le résultat non retenu est laissé au passif du bilan au compte 114100 "dépenses refusées par les autorités de tarification".

Le résultat financier : cf le 2-4

Le résultat exceptionnel

Il comprend notamment :

- les plus values réalisées sur les immobilisations cédées en 2017,
- les quotes-parts des subventions d'investissements.

4 - LES ENGAGEMENTS

• Engagements retraite

A la date de la clôture de l'exercice, le montant des engagements retraite n'a pas été réactualisé par le fonds collectif de MALAKOFF. Au 31 décembre 2016, il s'élevait à 1 136 413 € (non comptabilisé dans les comptes annuels). Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul avati été de 1,50 %. Ils sont couverts par externalisation à hauteur de 10 969,17 Euros

• Compte Epargne Temps : CET

Au titre de la provision CET des Directeurs, un portefeuille de titre a été souscrit auprès du crédit agricole pour la somme de 22 108 ,11 Euros au 31 décembre 2017.

• Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires : CITS

Le CITS est comptabilisé en fonds dédiés. Il sera utilisé de la manière suivantes :

- le soutien aux reconstruction immobilières,
- la pérennisation de certains contrats aidés notamment ceux qui fonctionnent en 365 jours,
- et le cas échéant, une prime aux bas salaires.

• Engagement avec l'Association "Le Bellaie Service"

Conformément à la convention d'apports signée le 28 février 2007,

- le solde de l'apport de 100 000 € a été versé le 31/03/2010. La convention prévoit le retour des apports à l'APAEI de Vire (capitaux et matériels existants) en cas de dissolution de l'Association "Bellaie Service".

- l'Association "APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande" a également conclu avec l'Association LBS, en 2007, une convention de commodat au terme de laquelle des locaux composés d'un atelier de recyclage, d'un hangar de stockage et d'un atelier espace verts sont mis à disposition de l'association LBS pour une durée de 6 ans renouvelable.

• **Garanties sur emprunts**

Etablissement	Montant Initial	Objet	Nature de la garantie	Solde au 31/12/2017
Siège	122 000	Construction Local Siège	Cauton ville de Vire 100 %	41 067
ESAT Les Tilleuls	300 000	Construction Bâtiment	Cauton ville de Condé sur Noireau 100 %	119 256
ESAT Le Grand Pré	400 000	Construction Bâtiment	Cauton ville de Vire 50 % caution BFCC 50 %	230 165

5 - L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen ressort à 508,32 E.T.P. (équivalent temps plein) travailleurs handicapés inclus.

6 - LA REMUNERATION DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Information sur la rémunération des plus hauts cadres dirigeants de l'association en application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Il n'y a pas de rémunérations et avantages en nature pour les trois plus hauts cadres dirigeants (membres du Conseil d'Administration) de l'association au titre de l'exercice 2017.

Suite à une décision conjointe de l'ARS et du Conseil Départemental, l'APAEI est placé sous administration provisoire à compter du 26 Février 2018 pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois en application des dispositions de l'article L.313-147 du code de l'action sociale et des familles.